

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_5

id. 3579

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
DÉCISION MODIFICATIVE DE 2017**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de décision modificative pour l'exercice 2017 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre en mouvements réels de ce projet s'établit à **1450 €**.

En investissement le laboratoire vétérinaire départemental reporte les dépenses relatives à l'automatisation de la microbiologie alimentaire.

En fonctionnement, il est procédé à un ajout des crédits pour les contrats d'entretien supplémentaires et à un réajustement des charges de personnel.

Le détail des diverses opérations se trouve ci-après.

A- DEPENSES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles

Compte 2157	Matériel et outillage technique	-49 660 €
Compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	250 €
Sous-total des dépenses du chapitre 21.....		<hr/> -49 410 €

CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours

Compte 231318	Travaux autres bâtiments publics	9 500 €
---------------	----------------------------------	---------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

-39 910 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général

Comptes 60	Achats et variation des stocks.....	1 000 €
Comptes 61	Services extérieurs.....	29 623 €
Comptes 62	Autres services extérieurs (sauf 621).....	-2 300 €
Sous-total des dépenses du chapitre 011.....		<hr/> 28 323 €

CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Comptes 64	Charges de personnel	20 100 €
------------	----------------------	----------

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

Compte 6541	Créances admises en non-valeur.....	22 000 €
Compte 6542	Créances éteintes.....	239 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 65	<hr/> 22 239 €

CHAPITRE 68 – Dotation aux amortissements et provisions

Compte 68171	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.....	10 261 €
--------------	---	----------

CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues -39 563 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

41 360 €

TOTAL DES DEPENSES **1 450 €**

B- RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 0 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Compte 704	Travaux (analyses).....	-4 000 €
Compte 7068	Autres redevances et droit.....	4 180 €
	Sous-total des recettes du chapitre 70	<hr/> 180 €

CHAPITRE 77 Produits exceptionnels

Compte 7714	Recouvrement créances admises en non-valeur.....	1 170 €
-------------	--	---------

CHAPITRE 013 Atténuations de charges

Compte 6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.....	100 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 450 €
TOTAL DES RECETTES	1 450 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion du LVD 82,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la décision modificative du laboratoire vétérinaire départemental pour 2017 qui s'équilibre en mouvements réels à 1 450 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC